

# TARIFS COMMUNAUX 2024

## LOCATION DES SALLES

	Capacité Accueil	Caution	habitant la commune		habitant hors commune	
			journée	we	journée	we
Salle Polyvalente hors saison estivale	1000	1 100 €				
Salle récept°	56		75,00 €	115,00 €	160,00 €	250,00 €
Office + Chambre froide			25,00 €	35,00 €	65,00 €	100,00 €
Gde salle été	782		220,00 €	350,00 €	450,00 €	700,00 €
Gde salle hiver	782		315,00 €	500,00 €		
SALLE PO FORFAIT WEEK-END DU 01 JUIL - 30 SEPT	782			1 000,00 €		2 000,00 €
René Lavigne	90	500 €	75,00 €	150,00 €		
Etienne Dupin 15 juin au 15 septembre	78	500 €	60,00 €	90,00 €	200,00 €	300,00 €
Etienne Dupin du 16 septembre au 14 juin sous réserve de disponibilité , confirmation 3 mois avant l'événement	78	500 €	60,00 €	90,00 €		
Salle Des Fêtes	220	500 €	100,00 €	150,00 €	250,00 €	350,00 €

La caution est payée par empreinte de carte bancaire et restituée après état des lieux de sortie sous réserve de bon état des locaux et appareil.

Un acompte est versé à la réservation de la salle : 50 % du tarif appliqué. Le paiement peut se faire par carte bancaire, chèque ou espèces.

La location d'une salle comprend l'utilisation de chaises et tables de la collectivité, mises à disposition en fonction de l'effectif annoncé lors de la réservation de la salle.

## LOCATION MATERIEL

	LIXOIS
<b>BENNE</b>	50,00 €
Transport déchets verts à la déchetterie : coût à la rotation	
<b>TABLES et CHAISES - SANS TRANSPORT-</b>	
Table	2,50 €
Mange-debout	1,50 €
Chaise	1,00 €

## PHOTOCOPIES et IMPRESSIONS

Format A4 N&B	0,25 €/page
Format A3 N&B, Format A4 COULEUR	0,50 €/page
Format A3 COULEUR	1,00 €/page
<b>GRATUIT POUR DEMANDEURS D'EMPLOI</b> sur présentation d'un justificatif à jour	

## PAPETERIE ET GOODIES DE LINXE

Affiches 40/30	20,00 €
Affiches 50/70	30,00 €
Cartes	2,50 €
Magnet	5,00 €
Livres	15,00 €

## LUDO-MÉDIATHÈQUE

Carte abonnement pour les + de 18 ans	8,00 €
Transport Rencontres Culturelles	
Territoire	2,00 €
Hors Territoire	5,00 €
Gratuit pour les bénévoles	

## MARCHÉ ( Mardis et Vendredis)

Emplacement passager (par jour)	5,00 €
Abonnement trimestriel 2 jours	110,00 €
Abonnement trimestriel 1 jour	60,00 €
Abonnement mensuel 2 jours	40,00 €
Abonnement mensuel 1 jour	25,00 €
Vente exceptionnelle, l'emplacement	35,00 €

## CIRQUES

Emplacement logement mobile jusqu'à 7 jours consécutifs	15,00 €
par jour supplémentaire	16,50 €

## FORAINS

Manège au m <sup>2</sup>	0,50 €
--------------------------	--------

Emplacement logement mobile jusqu'à 7 jours consécutifs	15,00 €
par jour supplémentaire	16,50 €

### STATIONNEMENT DES TAXIS

Par taxi	220,00 €
----------	----------

### CIMETIERE

Concessions trentenaires (1e m <sup>2</sup> )	32,00 €
Columbarium (15 ans)	350,00 €
Columbarium (30 ans)	500,00 €
Jardin du souvenir - dépôt de cendre	50,00 €
<i>SERVICES FUNERAIRES</i>	
Caveau, limité à 3 mois	12,00 €

### ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

QUOTIENT FAMILIAL	0-449	449.01-794	794.01-1000	1000.01 et plus
<b>Accueil Périscolaire</b>				
Matin	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,50 €
Soir	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,50 €
PAI Soir	0,27 €	0,33 €	0,40 €	0,50 €
<b>ALSH (mercredis et vacances)</b>				
Journée à charge de la famille	3,00 €	6,00 €	9,00 €	13,00 €
½ journée à charge de la famille	1,50 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €
Repas ALSH	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
PAI ALSH	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,50 €
<b>MDJ</b>				
Journée sans sortie	1,50 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €
Journée sortie Tarif A (à partir de 5€)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Journée sortie Tarif B (à partir de 10€)	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Journée sortie Tarif C (à partir de 15€)	9,00 €	11,00 €	13,00 €	15,00 €
Journée sortie Tarif D (à partir de 20€)	14,00 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €

#### **Camp d'été**

**Quotient familial => participation de la commune :**

0-449 => 10€ / 449.01-794 => 8€ / 794.01-1000 => 6€ / 1000.01 et plus => 4€

### RESTAURANT SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 1000	1001 à 1399	1400 et plus
Prix du repas par jour par enfant	1,00 €	2,80 €	3,20 €
PAI : Prix du repas par jour par enfant	0,33 €	0,93 €	1,07 €
Prix du repas par jour par adulte	3,90 €		

Cette tarification est applicable pour la période de la convention signée entre la collectivité et l'État, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal se réunira avant la fin de la convention en vue de réviser les tarifs sans l'aide de l'État, si cette aide était stoppée.